

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**13^{ème} Session
du Conseil des Droits de l'Homme**

**Débat général sur le point 4 :
Droit de réponse du Maroc**

Genève, le 16 mars 2010

Monsieur le Président,

Une fois n'est pas coutume, je comprends l'inquiétude de l'Ambassadeur algérien au sujet des défenseurs des droits de l'Homme auxquels il a fait allusion dans son intervention d'hier. Car ce sont des agents que son pays manipule et finance et dont les chancelleries algériennes organisent les activités à travers le monde.

L'Ambassadeur algérien sait très bien que ces gens ont toujours profité de leur marocanité et des droits et de la démocratie que leur garantit le Maroc. Ces personnes ont pu se déplacer librement à l'étranger et rentrer dans le Royaume en toute quiétude et sans être inquiétés, tant que leurs activités restaient dans les normes internationales en vigueur et en conformité avec la loi marocaine.

Cependant, il a été établi que ces individus complotaient avec une puissance étrangère, que l'Ambassadeur algérien connaît très bien, dans le but d'une déstabilisation programmée et progressive de l'ordre et de la sécurité au Maroc. Or, la législation marocaine, à l'instar des autres pays, prévoit des mesures adéquates et conformes aux standards internationaux pour sanctionner les actes d'intelligence de tout citoyen marocain avec les puissances et les organisations étrangères. Dès lors, ils ne sont plus des défenseurs des droits de l'Homme, mais des activistes politiques qui doivent répondre de leurs actes devant la Justice.

Les authentiques défenseurs marocains des droits de l'Homme, dont certains sont dans cette salle, exercent librement leur mission et interpellent leur pays sans jamais être inquiétés. Car le Maroc, quoi qu'en pense l'Ambassadeur algérien, est un pays de droit qui assume pleinement ses choix démocratiques irréversibles. Ce qui n'est nullement le cas de l'Algérie.

La Communauté internationale n'est pas dupe ni sur la situation des droits de l'homme en Algérie, ni sur les motifs réels de sa campagne d'instrumentalisation des droits de l'homme au Maroc, notamment dans le contexte de la dynamique de négociations enclenchée grâce à l'initiative marocaine d'autonomie pour la région du Sahara marocain.

C'est pourquoi j'aurais tant souhaité que mon collègue algérien se préoccupe, en premier lieu, du traitement que son pays fait subir à ses propres défenseurs des droits de l'Homme.

A cet égard, je voudrais lire devant le Conseil la lettre éloquente et édifiante que M. Hocine Ait Ahmed, Président du Parti politique algérien « Front des Forces Socialistes », grand leader historique de l'indépendance de l'Algérie et figure politique emblématique algérienne, a adressée, le 9 décembre 2009, à la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, Mme Pillay.

Cette lettre constitue la meilleure réponse aux allégations de l'Ambassadeur algérien.

Dans cette lettre à Mme Pillay, M. Hocine Ait Ahmed écrit :

* « Depuis des semaines, le Pouvoir algérien mène campagne en faveur des défenseurs des droits de l'Homme au Maroc, tant sur la scène internationale que dans les médias publics et privés algériens. Pour ce faire il n'hésite pas à mettre dans la gêne ses partenaires européens à l'instar de l'Espagne accusée de tous les maux. »

* « Ceci aurait été tout à son honneur si le souci du pouvoir algérien avait été le respect des droits des peuples et particulièrement le respect de la personne humaine et la protection des défenseurs des Droits de l'Homme. Or, il n'en est rien ! »

* « Depuis des années, le peuple algérien est empêché de s'exprimer librement. Médias sous contrôle, espace public monopolisé, société atomisée et mise sous pression policière permanente. »

* « Le plus scandaleux reste néanmoins le traitement réservé aux militants pour la démocratie et aux défenseurs des Droits de l'Homme. »

Cette lettre est un véritable réquisitoire par un leader politique algérien du discours tendancieux de l'Algérie sur le Maroc et un appel au gouvernement algérien à défendre et à promouvoir les droits de l'homme en Algérie.

Bien plus, le rapport du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme sur « la liberté d'association dans la région euro-méditerranéenne », de décembre 2009, indique que « Les défenseurs des droits de l'Homme continuent de faire régulièrement l'objet de harcèlement administratif ou judiciaire.

Enfin, plusieurs ONG ainsi que la presse algérienne et internationale ne cessent de dénoncer le traitement dégradant que l'Algérie réserve aux leaders politiques Kabyles tant en Algérie que lors de leurs déplacements à l'étranger pour défendre leurs aspirations autonomistes. Certains d'entre eux sont même interdits de retour en Algérie, devenant ainsi des apatrides de facto.

Ainsi l'Algérie harcèle et persécute les défenseurs des droits de l'homme sur son territoire et en devient l'avocat au Maroc. Le Pacte international sur les droits civils et politiques que l'Ambassadeur algérien a invoqué contre mon pays est, malheureusement, violé au quotidien par son pays.

Aussi, le Maroc, initiateur de la résolution de l'ONU sur les défenseurs des droits de l'Homme, n'a aucune leçon à recevoir de l'Algérie.

Je vous remercie Monsieur le Président.